



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inscription sur Parcoursup des étudiants français avec un baccalauréat étranger

Question écrite n° 19929

Texte de la question

Mme Anne Genetet appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'impossibilité pour les élèves français titulaires d'un équivalent étranger du diplôme du baccalauréat français de s'inscrire sur la plate-forme Parcoursup. Plusieurs familles françaises résidant à l'étranger ont en effet constaté que la section « bac étranger » était réservée aux élèves étrangers ; les élèves français sont eux automatiquement renvoyés vers la section commune pour les baccalauréats français, où sont demandées des informations telles que les appréciations des professeurs et des notes sur 20, ce qui n'est d'ailleurs pas la pratique de nombreux pays (anglo-saxons, notamment). Compte tenu du nombre croissant de Français vivant à l'étranger dont les enfants ne sont pas forcément scolarisés dans des écoles françaises, elle souhaite savoir quelles mesures peuvent être envisagées pour remédier à cette situation et permettre à un plus grand nombre de jeunes Français d'accéder à l'enseignement supérieur français.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Genetet](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19929

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4900

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)